

Bretagne



N° 21

Novembre 2016

Un taux de pauvreté plus faible et des inégalités de revenus moindres en Bretagne

En 2013, la Bretagne a le plus faible taux de pauvreté des régions métropolitaines (10,7 %). Ce taux est inférieur de près de 4 points à la moyenne nationale. La Bretagne est, de plus, la région avec les inégalités les moins marquées.

Les familles monoparentales et les jeunes sont les plus exposés à la pauvreté. Par ailleurs, d'importantes disparités territoriales existent. Les niveaux de vie médians sont plutôt élevés dans les zones périurbaines et littorales, et plus modestes en Centre Bretagne. La population des villes-centres connaît de fortes inégalités de revenus.

Laurent Auzet et Fatima Le Strat, Insee

En 2013, 340 000 Bretons vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, c'est-à-dire avec un niveau de vie annuel inférieur à 12 169 € (*définitions*). Ils représentent 10,7 % de la population régionale (*figure 1*). Cette proportion est moindre qu'au niveau national (hors DOM) (14,5 %). La Bretagne connaît le taux de pauvreté le plus faible des 13 régions de France métropolitaine, suivie des Pays de la Loire (10,9 %), de l'Auvergne-Rhône-Alpes et du Centre-Val de Loire (12,5 %).

Un taux de pauvreté inférieur en Bretagne, quel que soit le type de ménage

Le moindre taux de pauvreté en Bretagne par rapport au niveau national reste vrai quel que soit le type de ménage (*figure 2*). Les taux de pauvreté sont cependant proches de la moyenne nationale pour les personnes seules, notamment les hommes, et les couples sans enfant. Le taux élevé de pauvreté des familles monoparentales est inférieur de 2 points au niveau national. En revanche, les couples avec enfants sont beaucoup moins fréquemment en situation de pauvreté dans la région. De même, seuls 15,3 % des ménages de 5 personnes ou plus vivent en dessous du seuil de pauvreté en Bretagne contre 26,2 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. Parmi l'ensemble des

personnes en situation de pauvreté en Bretagne, un quart vit dans une famille monoparentale et 38 % au sein d'un couple avec un ou plusieurs enfants (alors que les personnes vivant dans ces deux types de ménages représentent respectivement 9 % et 49 % de l'ensemble de la population).

Le taux de pauvreté est particulièrement élevé pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans. A contrario, les 60 à 74 ans sont, en proportion, les moins touchés. Autrefois supérieur à la moyenne nationale, le taux de pauvreté des 75 ans ou plus est maintenant légèrement moins élevé en Bretagne.

Des bas revenus plus élevés qu'en moyenne nationale

Le niveau de vie médian de la population bretonne est légèrement supérieur à celui de la métropole. La Bretagne se positionne ainsi sur ce critère au 3^e rang des régions françaises, derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. En Bretagne, l'éventail des revenus est plus resserré qu'au niveau national. Alors que les hauts revenus s'avèrent inférieurs à la moyenne nationale, les bas revenus figurent parmi les plus élevés des régions françaises. En Bretagne, les 10 % de personnes les plus modestes (1^{er} décile) ont un niveau de vie inférieur à 11 887 € par an. C'est environ 1 250 € de plus que pour la

1 Taux de pauvreté plus élevé et niveau de vie plus faible dans les Côtes-d'Armor

Niveaux de vie et taux de pauvreté monétaire à 60 % dans la région Bretagne et ses départements en 2013

	Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie (en € par an)			9 ^e décile / 1 ^{er} décile ³
			Médiane	1 ^{er} décile ¹	9 ^e décile ²	
Bretagne	339 429	10,7	20 281	11 887	34 512	2,90
Côtes-d'Armor	68 310	11,6	19 844	11 586	33 560	2,90
Finistère	90 781	10,3	20 267	12 020	34 113	2,84
Ille-et-Vilaine	98 935	10,1	20 688	12 080	35 578	2,95
Morbihan	81 402	11,1	20 118	11 735	34 289	2,92
France Métropolitaine	9 013 484	14,5	20 185	10 640	37 290	3,50

(1) Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à la valeur de ce 1^{er} décile. (2) Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à ce 9^e décile. (3) Rapport interdécile entre les revenus les plus élevés (9^e décile) et ceux les plus faibles (1^{er} décile).

Source : Insee, *Filosofi* 2013.

2 Des taux de pauvreté inférieurs en Bretagne

Proportions de ménages situés en dessous du taux de pauvreté monétaire à 60 % selon diverses caractéristiques sociodémographiques

	Bretagne	France métropolitaine
Type de ménage		
Famille monoparentale	28,8	30,8
Couple sans enfant	5,0	5,9
Couple avec enfant(s)	8,5	13,2
Femme seule	14,1	14,9
Homme seul	17,3	17,5
Tranche d'âge du référent fiscal		
Moins de 30 ans	19,7	22,8
30-39 ans	12,0	16,7
40-49 ans	12,4	16,9
50-59 ans	10,1	14,0
60-74 ans	5,6	9,3
75 ans ou plus	8,2	8,9
Origine principale des revenus déclarés		
Salaires et traitement hors indemnités de Chômage	8,1	11,2
Indemnités de chômage	46,8	53,9
Revenus des activités non salariées	13,6	18,5
Pensions, retraites et rentes	8,7	11,5
Revenus du patrimoine	25,8	25,0
Statut d'occupation du logement		
Propriétaire	5,7	6,7
Locataires	23,7	27,0
Ensemble	10,7	14,5

Lecture : En Bretagne, 28,8 % des familles monoparentales vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, contre 30,8 % dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Source : Insee, Filosofi 2013.

métropole.

La Bretagne est, avec les Pays de la Loire, la région où les inégalités sont les moins marquées. En effet, la Bretagne est une des régions où le taux de chômage est le moins élevé (8,8 % contre 9,9 % en moyenne au 2^e trimestre 2016). De même, l'emploi féminin y est plus développé avec un taux d'emploi des femmes de 25 à 59 ans de 77,9 % contre 74,4 % pour l'ensemble de la métropole. Ces deux phénomènes compensent un salaire moyen breton parmi les plus faibles des régions de métropole (18 770 € contre 19 550 € hors île-de-France).

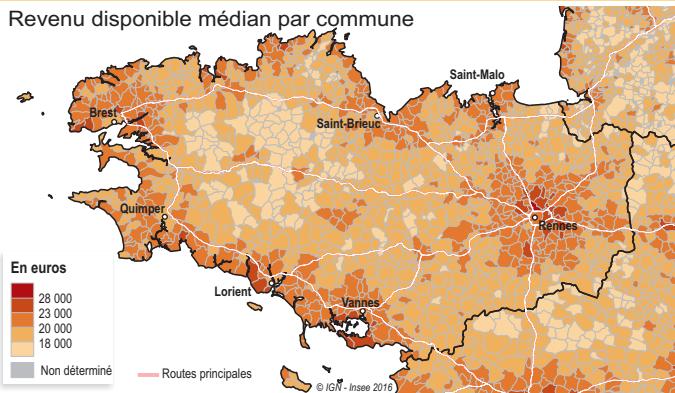
D'importantes disparités territoriales

L'analyse des revenus disponibles montre de fortes disparités territoriales dans la région (*figure 3*). Les revenus médians sont les plus élevés dans les zones périurbaines et sur le littoral. Les habitants du périurbain ont des revenus plus fréquemment issus de leurs activités professionnelles, et moins souvent de pensions ou de revenus du patrimoine. Les revenus modestes y sont moins fréquents et le taux de pauvreté plus faible. Les inégalités y sont moins marquées.

La population du littoral breton dispose de revenus relativement élevés. La part des pensions de retraite y est importante, de même que celle des revenus du patrimoine. Cependant, de fortes disparités existent en termes de pauvreté et d'inégalités. Ainsi, par exemple, les taux de pauvreté sont peu élevés à Port-Louis (7,9 %) et à Ploudalmézeau (7,1 %) et les inégalités faibles. En revanche, les taux de pauvreté sont proches du niveau régional à Quiberon et Concarneau

3 Un revenu disponible médian plus faible dans le Centre Bretagne

Revenu disponible médian par commune



Source : Insee, Filosofi 2013.

(10,5 %) avec des inégalités plus marquées.

La population du Centre-Ouest de la Bretagne dispose de revenus médians plutôt faibles. Tant les bas que les hauts revenus y sont moins élevés qu'en moyenne régionale. Le taux de pauvreté y est plus important que dans le reste de la région.

Les grandes agglomérations bretonnes – Rennes, Brest, Lorient, Saint-Brieuc et Quimper – se caractérisent par des inégalités plus fortes. Par exemple, le rapport interdécile pour la ville de Rennes est de 4,1 contre 2,9 pour l'ensemble de la région. Les personnes en situation de pauvreté, résidant essentiellement dans les logements sociaux, y sont en proportion plus nombreuses.

Près de 30 % des Bretons en situation de pauvreté résident dans des territoires à l'écart du littoral et des grands centres urbains d'emploi. Cette proportion est la même que pour les agglomérations, avec toutefois dans cet espace une répartition plus diffuse des ménages en situation de pauvreté.

Enfin, les disparités de revenus apparaissent aussi très marquées entre communes bretonnes. Les revenus disponibles médians s'étagent ainsi du simple au double, de 14 000 € par an et par UC à Trémargat (Côtes-d'Armor) à 28 500 € à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine). ■

Sources et définitions

Les statistiques présentées ici proviennent de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (*Filosofi*) de 2013, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la CRDS.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

Médiane du revenu disponible par UC : elle partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Blau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Moins de pauvreté et d'inégalités de revenus entre les ménages et entre les territoires / Laurent Auzet, Alain Maillochon. - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 20 (2015, juin). - 4 p.
- Inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013 / Antoine Boiron, Michel Huwer, Julie Labarthe. - Dans : *Insee Références - Les revenus et le patrimoine des ménages* ; édition 2016 (2016, juin) ; - 15 p.

